



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

Le Maire

Saint Julien, le 28 mars 2024

N/Réf. : EH/CB
Dossier suivi par : J.CHAIX

Objet : Rappel des Obligations Légale de Débroussaillage – Sensibilisation et Contrôle sur place

Madame, Monsieur,

Le feu de forêt est un risque majeur pour notre département. Notre commune se trouve dans un secteur exposé. Il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations, comme des incendies provoqués par les habitants eux-mêmes.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le code forestier oblige les propriétaires situés en zone boisée et à moins de 200 mètres des bois, dont vous faites partie, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions suivantes :

- aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature sur un rayon de 50 mètres (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines) ainsi que sur 10 mètres de part et d'autre des voies privées y donnant accès,
- la totalité de votre terrain si celui-ci se trouve dans la zone urbaine (zone U) du PLU (plan local d'urbanisme) en vigueur,
- la totalité de votre terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement.

Vous devez donc effectuer les travaux de débroussaillage et maintenir en état débroussaillé des terrains dont vous avez la charge. Nous vous rappelons que ces travaux doivent être effectués avant le 1^{er} juin de chaque année.

Vous trouverez via le lien suivant <https://www.sjlm.fr/scripts/index.php?nocache=1&alias=old> ou en scannant le QR code ci-après toutes les informations sur les OLD.

Je vous informe qu'une campagne de sensibilisation sera menée par la Réserve Communale de Sécurité Civile (CCFF de la Commune) et que par ailleurs des contrôles pourraient être réalisés par l'Office National des Forêts dans les semaines à venir.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire en mes meilleurs sentiments.

Toutes les informations sur les
OLD en scannant le QR code :



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté de Communes
Provence-Meridon,
Emmanuel HUGOU